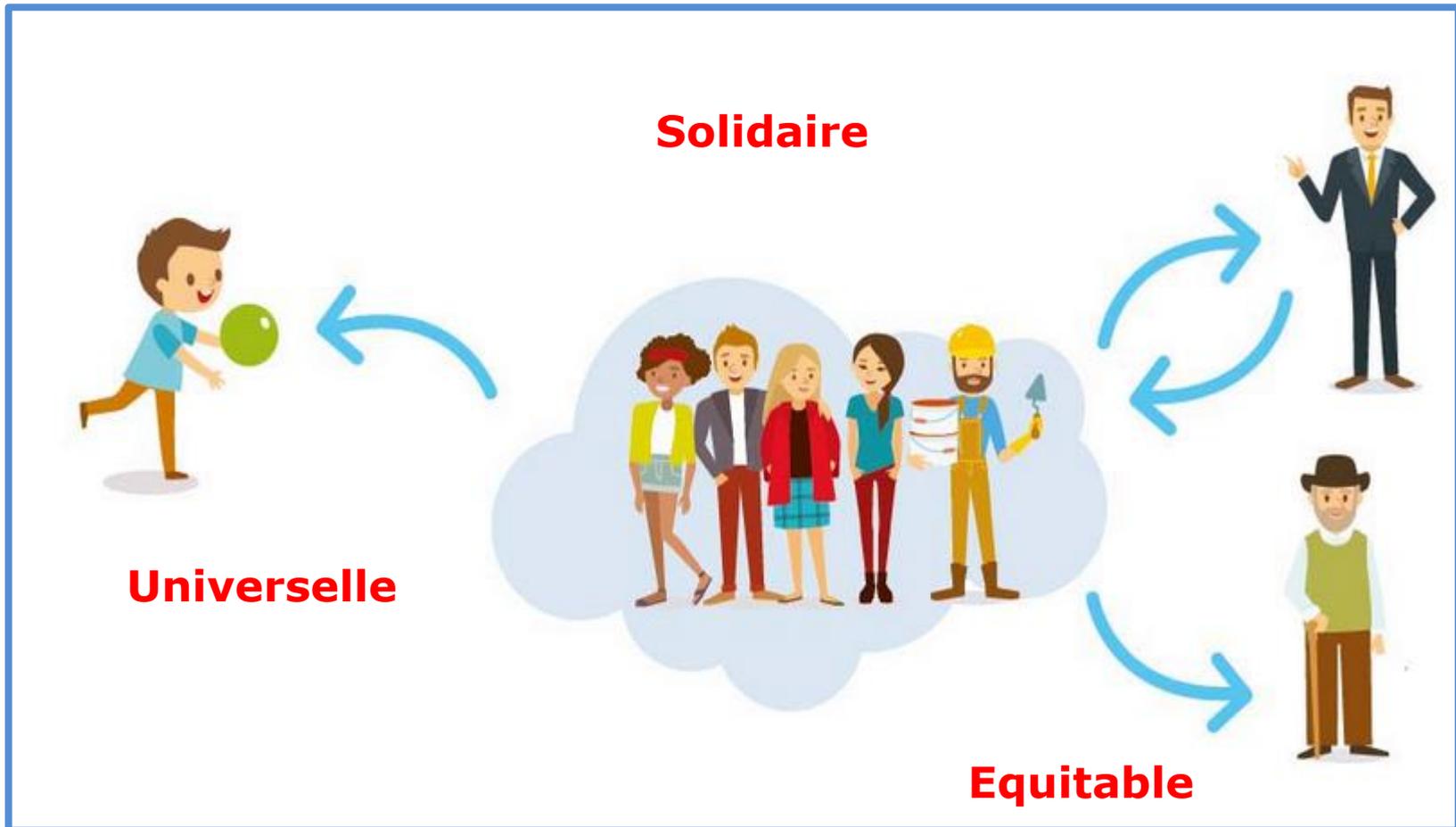


Santé et Retraite



**La Sécurité Sociale
vous accompagne !**

La Sécurité Sociale, c'est quoi ?



La Sécurité Sociale, comment fonctionne-t-elle ?



LE REGIME GENERAL DE LA SECURITE SOCIALE :

Il concerne les salariés du secteur privé.
83 % de la population concernée



1 identité visuelle commune



carsat-pl.fr



Préparer et payer la
retraite du régime
général



Accompagnés les
assurés fragilisés par
un problème de santé



Prévenir les risques
professionnels, assurer
la santé au travail

3 Missions

Notre Programme

Ce que nous allons voir ensemble :

SANTE

Mes Droits
Mes Démarches

Remboursements

Ma Couverture Santé ?

Les Aides ?



Ameli.fr

Relevé de carrière

RETRAITE

Mes Droits
Mes Démarches

Montant ?

Age ?



Lassuranceretraite.fr

**Pour ma santé, je suis
accompagné.**



Mon indemnisation en arrêt de travail



ameli.fr pour les assurés

Maladie

VOTRE CAISSE : Loire-Atlantique [CHANGER](#)

ACTUALITÉS

DROITS ET DÉMARCHES
selon votre situation

REMBOURSEMENTS
prestations et aides

SANTÉ
comprendre et agir



- Principes généraux >
- Famille >
- Études, emploi, retraite >
- Difficultés d'accès aux droits et aux soins >
- Maladie, accident, hospitalisation >**
- Invalidité, handicap >
- Situations particulières >
- Réclamation, conciliation, voies de recours >
- Europe, international >

- Arrêt de travail pour maladie
- Affection de longue durée (ALD)
- Maladie professionnelle
- Accident
- Hospitalisation



Démarches fréquentes

- > Attestation de droits
- > Envoi d'une feuille de soins
- > Changement d'adresse
- > Perte / vol de carte Vitale
- > Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- > Paiement en ligne



ACTUALITÉS

DROITS ET DÉMARCHES
selon votre situation

REMBOURSEMENTS
prestations et aides

SANTÉ
comprendre et agir



Assuré > Droits et démarches > Maladie, accident, hospitalisation > Arrêt de travail pour maladie > **Arrêt de travail pour maladie**

Arrêt de travail pour maladie

- Démarches et formalités
- Reprise du travail
- Voir aussi : vos indemnités journalières
- Près de chez vous

Arrêt de travail pour maladie : les démarches à entreprendre

15 juin 2018



Quelle que soit la durée de l'arrêt de travail que votre médecin vous a prescrit, vous avez 48 h pour transmettre l'avis d'arrêt de travail à votre caisse d'assurance maladie. Au terme de l'arrêt, des visites médicales peuvent être prévues pour préparer au mieux la reprise de votre activité.

Arrêt maladie

- Salarié
- Sans emploi
- Praticienne ou auxiliaire médicale conventionnée (PAMC)
- Voir aussi : les démarches en cas d'arrêt maladie

Arrêt de travail pour maladie : vos indemnités journalières

26 juin 2018



Votre médecin vous a prescrit un arrêt de travail ? Que vous soyez salarié ou sans emploi, vous pouvez percevoir des indemnités journalières après un délai de carence de trois jours. Des dispositions particulières concernent les praticiennes ou auxiliaires médicales conventionnées (PAMC).

SALARIÉ EN ARRÊT MALADIE : VOS INDEMNITÉS JOURNALIÈRES

Sous certaines conditions et après un délai de carence de 3 jours, vous pouvez percevoir des indemnités journalières. Elles sont versées par l'Assurance Maladie pour compenser la perte de salaire pendant votre arrêt de travail. Calculées sur la base de vos salaires bruts des trois ou douze mois précédant votre arrêt, elles vous sont versées tous les 14 jours.

Qui est indemnisé ?



Montant de vos indemnités journalières



Un délai de carence de 3 jours



Pension d'invalidité ?



- ➔ Dans quel cas, j'en bénéficie ?
- ➔ Puis-je **travailler** avec une pension d'invalidité ?
- ➔ Comment ça se passe lors du **passage en retraite** ?

ameli.fr pour les assurés

Maladie

VOTRE CAISSE : Loire-Atlantique [CHANGER](#)

ACTUALITÉS

DROITS ET DÉMARCHES
selon votre situation

REMBOURSEMENTS
prestations et aides

SANTÉ
comprendre et agir



- Principes généraux >
- Famille >
- Études, emploi, retraite >
- Difficultés d'accès aux droits et aux soins >
- Maladie, accident, hospitalisation >
- Invalidité, handicap**
- Situations particulières >
- Réclamation, conciliation, voies de recours >
- Europe, international >

- Invalidité
- Handicap



Démarches fréquentes

- > Attestation de droits
- > Envoi d'une feuille de soins
- > Changement d'adresse
- > Perte / vol de carte Vitale
- > Carte européenne d'assurance maladie (CEAM)
- > Paiement en ligne



tous les écrans

ACTUALITÉS

DROITS ET DÉMARCHES
selon votre situation

REMBOURSEMENTS
prestations et aides

SANTÉ
comprendre et agir



Assuré > Droits et démarches > Invalidité, handicap > **Invalidité**

Invalidité

- Demande
- Durée d'attribution
- **Prise en charge**
- Carte d'invalidité
- Retraite après une pension d'invalidité
- Voir aussi : montant de la pension d'invalidité et de l'ASI

Pension d'invalidité : démarches et prise en charge

13 août 2018



La pension d'invalidité a pour objet de compenser la perte de salaire qui résulte de la réduction de la capacité de travail. Quelles sont les conditions d'attribution ? Comment faire la demande ? Le point sur les démarches à effectuer.



Ma Couverture **Santé**



Estimez vos droits à une aide pour une complémentaire santé



Si vos revenus sont modestes, vous pouvez peut-être bénéficier d'une aide pour vos dépenses de santé.

Avec la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) ou l'ACS (aide pour une complémentaire santé) :

- pas de dépassement d'honoraires chez le médecin,
- pas d'avance de frais chez tous les professionnels de santé,
- prise en charge totale ou partielle d'une complémentaire santé (mutuelle).

L'attribution de ces aides dépend de votre situation et de vos ressources.

Vous voulez savoir si vous avez droit à l'une de ces aides et si vous pouvez en faire la demande ?

Ce simulateur vous permet d'estimer anonymement et à titre indicatif si vous pouvez bénéficier ou non de la CMU-C ou de l'ACS. Le résultat ne dépend que des informations que vous allez indiquer et ne saurait avoir une valeur contractuelle susceptible d'engager l'Assurance Maladie.

Seule l'étude complète de votre dossier permettra de déterminer votre droit à la CMU-C ou à l'ACS.

[Démarrer la simulation >>](#)

J'ai pris connaissance de ces conditions et je les accepte.

ameli.fr pour les assurés

VOTRE CAISSE : Loire-Atlantique [CHANGER](#)

ACTUALITÉS

DROITS ET DÉMARCHES
selon votre situation

**REMBOURSEMENTS
prestations et aides**

SANTÉ
comprendre et agir



Ce qui est remboursé >

Ce qui reste à votre charge >

Être bien remboursé >

Indemnités journalières >

Pensions, allocations et rentes >

CMU et aides financières >

Consultations

Médicaments, vaccins et dispositifs médicaux

Contraception - IVG

Soins et prothèses dentaires

Optique et audition

Implants mammaires

Transport

Cure thermique

Hospitalisation et chirurgie



Outils et services

- > Compte ameli
- > Simulateur CMUC / ACS
- > Simulateur d'indemnités journalières maternité / paternité
- > Paiement en ligne

Les quatre étapes de la simulation :



1

Votre résidence

Vous indiquez vos conditions de résidence et de logement



2

Votre foyer

Vous indiquez votre situation familiale et la composition de votre foyer



3

Les ressources de votre foyer

Vous indiquez vos ressources et celles de l'ensemble des personnes de votre foyer



4

Résultat de votre simulation

Le simulateur vous indique si vous avez droit à une aide

ASSURÉ

PROFESSIONNEL DE SANTÉ

EMPLOYEUR



Qui sommes-nous ? | Ressources | Presse | Recrutement

ameli.fr pour les assurés

VOTRE CAISSE : Loire-Atlantique CHOISIR

ACTUALITÉS

DROITS ET DÉMARCHES
selon votre situation

REMBOURSEMENTS
prestations et aides

SANTÉ
comprendre et agir



Tous les thèmes de santé >

Accomplir les bons gestes >

Réagir en cas d'urgence >

Déroulement d'un examen >

Médicaments et vaccinations >

Grossesse et naissance >

Enfants >

Adolescents >

Seniors >

Sélectionnez la première lettre du
thème recherché :

A B C D E F

G H I J K L

M N O P Q R

S T U V W X

Y Z



L'Assurance Maladie vous accompagne

- > Coaching Santé Active
- > Prévention et dépistages
- > Campagnes de vaccination
- > Accompagnement des maladies chroniques : le service sophia



Connaissez-vous l'ACS ?

Aide à la Complémentaire Santé



Pour quoi faire ?

Aide financière pour payer une partie de votre complémentaire santé



Pour qui ?

Foyer	Plafond ressources
1 personne	991 €
2 personnes	1 487 €
3 personnes	1 784 €
4 personnes	2 081 €

Le montant de l'aide ?



Montant de l'aide : 600 €

Coût du contrat : 1 200 €

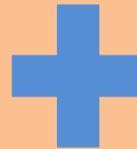
Reste à payer : 600 €

soit 50€ /mois

Comment demander cette aide ?

1

Je remplis le
formulaire
de demande



J'adresse ce formulaire à
la CPAM



2

Ma demande est acceptée,



je reçois une « attestation
chèque » par courrier
(valable 6 mois)

3

J'adresse l'attestation
chèque à ma
complémentaire santé
conventionnée



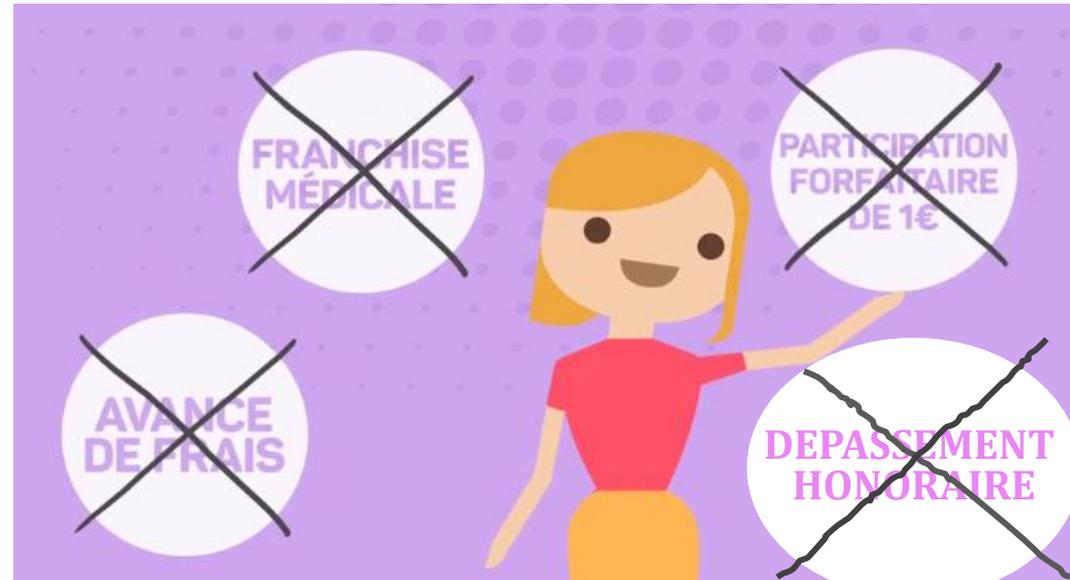
Info-acs.fr



Les avantages de l'ACS



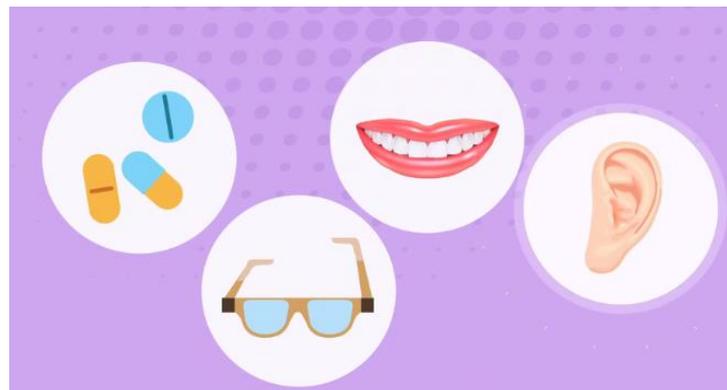
Vous êtes dispensés :



Rien à régler



Soins mieux remboursés



L'Etat accompagne sur la facture énergie



1

Quand ?

Dès lors qu'il y a un reste à charge



- ✓ Prothèses dentaires
- ✓ Frais d'optique
- ✓ Produits non remboursables prescrits
- ✓ Appareils auditifs
- ✓ Frais liés à une hospitalisation

2

Qui ?

Sous conditions de ressources

3

Comment ?

Je constitue un dossier auprès de ma CPAM



Pour en savoir +
Ameli.fr

Aides
facultatives
de la CPAM

Evaluez mes droits à **25** aides sociales (APL, ASS, CMU-C, ASPA...)



En - de 7 minutes

Évaluer mes droits

Je clique
pour connaître
mes droits

mes-aides.gouv.fr

Service Social de la Carsat

Nantes Beaulieu

CPAM rue du Docteur Sébilleau

02 72 00 42 42

ssrilebeaulieu@carsat-pl.fr

Nantes Bretagne

2 place de Bretagne

02 72 00 42 42

ssrplacebretagne@carsat-pl.fr

Saint Nazaire

28 avenue Suzanne Lenglen

02 51 73 10 87

ssr44saintnazaire@carsat-pl.fr

Comment rester en contact avec la Carsat ?

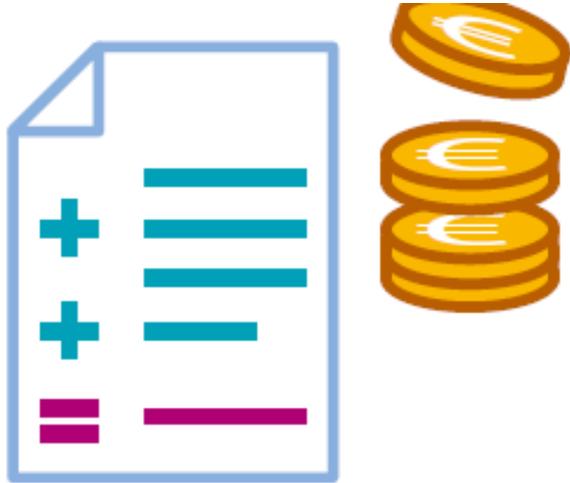


- Comment nous joindre ?
- Carsat – Service social :
- 02 72 00 42 42
- Mail : ssrplacebretagne@carsat-pl.fr



Les Infos clé à connaître !





Le compte retraite

Confidentiel

Gratuit



www.lassurance retraite.fr



Mon espace personnel >



Créer mon espace >

Je recherche une information, un service...



Tout savoir sur la retraite de la Sécurité sociale

SALARIÉS



RETRAITÉS



ENTREPRISES



QUI SOMMES-NOUS



INDÉPENDANTS



Actif & retraité

Tout savoir sur la retraite de la Sécurité sociale



SALARIÉS

RETRAITÉS

ENTREPRISES

QUI SOMMES-NOUS ?



Âge et montant de ma retraite



Mon relevé de carrière



Mes droits en fonction de mon parcours



Mes démarches



Publications, documentation

Espace Salariés



Faire le point sur ses droits retraite, obtenir une estimation du montant de sa retraite, effectuer ses démarches...

Espace Retraités



Obtenir une attestation de paiement, retrouver son montant imposable de retraite, obtenir des conseils de prévention sur le bien-vieillir...

Espace Entreprises

60 ? 62 ? 65 ans ?

À quel âge puis-je partir à la retraite ?

Découvrez le service "Obtenir mon âge de départ à la retraite"

lassuranceretraite.fr

VOS SERVICES EN LIGNE



Nir : 1 70 01 75 000 001 Nom de naissance : DUPONT Prénom(s) : LAURENT		Né(e) le : 05/01/1970 Nom marital : - Nom d'usage : -				
Année	Employeur ou nature de l'activité	Trimestres			Revenus en francs	Revenus en Euros
		R*	AR*	TR*		
1987	activité salariée agricole				100	15,24
1988	NC					
1989	activité salariée agricole	1		1	5 800,00	884,20
1990	service militaire	4		4		
1991	activité salariée agricole	4		4	25 000,00	3 811,23
	société Duchemin				12 043,37	1 838,00
1992	société Duchemin	4		4	106 133,84	16 180,00
1993	société Duchemin	4		4	112 188,64	17 100,00
1994	société Duchemin	4		4	139 390,00	21 249,87

1995	société Duchemin					
1996	société Duchemin	4		4	145 373,19	22 162,00
	maladie, maternité, accident d					884,20
1997	maladie, maternité, accident d					
1998	société Duchemin	4		4		20 000,00
	maladie, maternité, accident d					
1999	société Duchemin	4		4		25 427,00
2000	société Duchemin			1		
	activité Indépendants			4		
2004	fonctionnaire		4	4		

*R = Activité régime général, activité MSA salarié, activité Indépendants (sauf périodes équivalentes)

*AR = Autres régimes (sauf périodes équivalentes)

*TR = Tous régimes (y compris périodes équivalentes)

Total durée d'assurance*	Récapitulatif	Trimestres régimes	Trimestres autres régimes	Trimestres tous régimes
61	Trimestres retenus	57	5	61
	Trimestres cotisés pour le calcul du minimum	45	5	50

Le relevé de carrière

Activité Professionnelle



Périodes sans activité

Maternité,
Maladie
Invalidité,
accident de travail
Chômage
Service militaire



Les enfants



**Salaires / Revenus bruts
soumis à cotisations vieillesse**



Trimestres cotisés



Indemnisations



Trimestres validés



**Majoration de durée
d'assurance**



Trimestres validés

Durée d'assurance



Années de naissance	Durée d'assurance pour le taux maximum
1955 – 1956 – 1957	166 trimestres
1958 – 1959 – 1960	167 trimestres
1961 – 1962 – 1963	168 trimestres
1964 – 1965 – 1966	169 trimestres
1967 – 1968 – 1969	170 trimestres
1970 – 1971 – 1972	171 trimestres
A partir de 1973	172 trimestres

Pour actualiser mon parcours



lassuranceretraite.fr

**VOS SERVICES
EN LIGNE**



!

**Uniquement
si nécessaire**

Je fournis des justificatifs :

- Bulletins de salaire,
- Attestations ou décomptes
(Pole Emploi, CPAM, Congés payés...)

Bien les conserver tout au long de la carrière



https://youtu.be/1cH_euG99YU

- de 45 ans



Je peux :

- Calculer mon **âge de départ** à la retraite
- Consulter mon **relevé de carrière**
- Simuler le coût d'un **rachat de trimestres**
- Simuler le **montant** de ma retraite avec M@rel

45 à 54 ans



Je peux :

- Calculer mon **âge de départ** à la retraite
- Consulter mon **relevé de carrière**
- Consulter mon **relevé de situation individuelle** tous régimes (de base et complémentaires)
- Déclarer mes **trimestres de majoration** pour mes enfants
- Estimer le **montant** de ma retraite tous régimes
- Estimer mes droits à un départ **anticipé**
- Simuler le coût d'un **rachat de trimestres**

55 ans et +

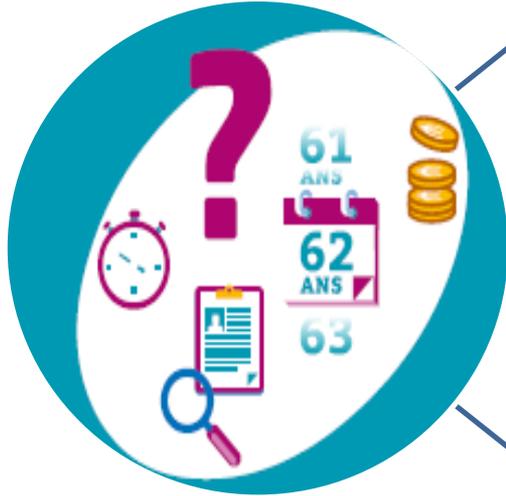


Je peux :

- Estimer le **montant** de ma retraite
- Calculer mon **âge de départ** à la retraite
- Consulter mon **relevé de situation individuelle** tous régimes (de base et complémentaires)
- Déclarer mes **trimestres de majoration** pour mes enfants
- Estimer mes droits à un départ **anticipé**
- Mettre à jour mon **relevé de carrière**
- Simuler le coût d'un **rachat de trimestres**
- Télécharger la liste personnalisée de mes **démarches** retraite
- **Demander** ma retraite

**A quel âge prendre ma
retraite ?**

La retraite, à quel âge ?



★
Avant
62 ans

Départs anticipés

- Carrière longue
- Travailleur handicapé
- Incapacité permanente

62
ans

Age légal

Toute personne née à compter du 1^{er}/01/1955

Après
62 ans

- **Prolongation d'activité**
- **Age du taux maximum** entre 65 et 67 ans



Retraite progressive

Diminuer son activité en fin de carrière

lassuranceretraite.fr



MON PROFIL



MES SERVICES



MA MESSAGERIE



VOUS AVEZ 1 MESSAGE(S)

[Accueil](#) > Mes Services

Consulter mon relevé de carrière



Mon relevé de carrière tous régimes (RIS)



Mon relevé de carrière

Mettre à jour mon relevé de carrière



Régulariser mon relevé de carrière



Déclarer mes trimestres de majoration pour enfants



Simuler le coût d'un rachat de trimestres



Suivre ma demande en cours

Connaître l'âge et le montant de ma retraite



Télécharger mon estimation indicative globale



Obtenir mon âge de départ à la retraite

Etre conseillée sur ma future retraite



Prendre un rendez-vous en ligne

Demander ma retraite



Demander ma retraite



Prendre un rendez-vous en ligne



Suivre ma demande en cours

Etre accompagnée dans mes démarches suite au décès d'un proche



Prendre un rendez-vous en ligne



Suivre ma demande en cours

Obtenir mon âge de départ à la retraite

Après analyse de votre carrière, et sous réserve d'éléments dont nous n'aurions pas connaissance, voici les informations sur votre âge de départ :

Votre âge de départ au plus tôt

Vous pourriez partir à la retraite dès

62
ans

soit à partir du

01 janvier **2023**

En choisissant de partir à la retraite sans avoir obtenu le taux maximum, votre retraite sera minorée.

Votre âge de départ à taux maximum

Vous pourriez obtenir votre retraite à

62
ans

soit à partir du

01 janvier **2023**

Vous avez actuellement

167
trimestres

Il vous faudrait

167
trimestres



Imprimer



Télécharger

**Quel sera le montant de
ma retraite ?**

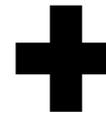
Le montant de ma retraite ?

Une retraite complémentaire →

Une retraite de base →



Retraites complémentaires



Retraites de base



Mes démarches = au minimum 2 dossiers

Comment est calculée la retraite ?

Moyenne des 25 meilleures années



Taux %



Trimestres

Trimestres



Montant €
Annuel brut

Entre 37,5 et 50%

Durée d'assurance selon l'année de naissance

Trimestres inscrits sur le relevé de carrière :
Régime général + MSA salariés + Indépendants SSI

Informations à retenir

26 000 €



Les salaires de l'année de départ sont **exclus du calcul**

50 %



- J'ai tous mes trimestres
- Je demande ma retraite entre 65 et 67 ans
- Ma situation est **particulière** :
 - ✓ Pension d'invalidité
 - ✓ incapacité permanente
 - ✓ AAH
 - ✓ reconnu inapte par le Médecin Conseil.

156
—
166



La fraction ne peut être supérieure à 1

166 ~~175~~
166 166

Les Majorations :



- ❑ La majoration pour enfant : + **10%**
Avoir eu ou élevé **3 enfants**
- ❑ La **surcote** : 1 trimestre = 1,25 %

Les Prélèvements :



- ❑ Prélèvements CSG / CRDS / CASA
 - ◆ Max = 9,10%
(ex: 1083 € brut = 984,45 € net)
 - ◆ Mini = 4,30%
 - ◆ Exonération = 0%

Tout savoir sur la retraite de la Sécurité sociale



SALARIÉS

RETRAITÉS

ENTREPRISES

QUI SOMMES-NOUS ?



Âge et montant de ma retraite



Mon relevé de carrière



Mes droits en fonction de mon parcours



Mes démarches



Publications, documentation

Accéder à l'ensemble de la rubrique âge et montant de ma retraite >

A quel âge vais je partir ?

- > L'essentiel sur l'âge de départ
- > Diminuer mon activité en fin de carrière
- > Les départs anticipés

Quel sera le montant de ma retraite ?

- > L'essentiel sur le montant
- > Le calcul en détail
- > Des allocations de solidarité (Aspa, ASI)

Améliorer mes futurs revenus

- > Prolonger mon activité
- > Racheter des trimestres
- > Cumuler un emploi et ma retraite

Quel sera le montant de ma retraite ?

Quels sont les éléments qui déterminent le montant de votre retraite ? Comment est-elle calculée ? Quel sera son montant ? Comment faire pour l'augmenter ? Retrouvez ici les réponses à toutes ces questions.



> L'essentiel sur le montant

> Le calcul en détail

> Des allocations de solidarité (Aspa, ASI)

lassuranceretraite.fr



MON PROFIL



MES SERVICES



MA MESSAGERIE



VOUS AVEZ 1 MESSAGE(S)

[Accueil](#) > Mes Services

Consulter mon relevé de carrière



Mon relevé de carrière tous régimes (RIS)



Mon relevé de carrière

Mettre à jour mon relevé de carrière



Régulariser mon relevé de carrière



Déclarer mes trimestres de majoration pour enfants



Simuler le coût d'un rachat de trimestres



Suivre ma demande en cours

Connaître l'âge et le montant de ma retraite



Télécharger mon estimation indicative globale



Obtenir mon âge de départ à la retraite

Etre conseillée sur ma future retraite



Prendre un rendez-vous en ligne

Demander ma retraite



Demander ma retraite



Prendre un rendez-vous en ligne



Suivre ma demande en cours

Etre accompagnée dans mes démarches suite au décès d'un proche



Prendre un rendez-vous en ligne



Suivre ma demande en cours



A partir de **55 ans**

Information automatique

Je reçois :

1 55 07

TAUX PLEIN (date où votre retraite sera calculée sans décote ni surcote)
Date du taux plein selon les informations dont nous disposons : - le 01/08/2022, pour vos activités salariées (L'Assurance retraite), de travailleur indépendant (RSI), pour l'ARRCO, l'AGIRC, le Régime complémentaire des Travailleurs Indépendants(RCI) Les cases grisées du tableau indiquent les premiers montants qui intègrent le taux plein

Estimation Indicative Globale

Estimation des montants
de retraite



MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS BRUTS DE VOS RETRAITES						
AGE DE DEPART ENTRE 63 ANS ET 68 ANS						
AGES DE DEPART EN RETRAITE	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans
Ces montants sont calculés au	01/10/2018	01/10/2019	01/10/2020	01/10/2021	01/10/2022	01/10/2023
RETRAITES DE BASE						
Travailleur indépendant, salarié (1)	13 669 €	13 669 €	13 669 €	14 230 €	14 979 €	15 639 €
RETRAITES COMPLEMENTAIRES						
Salarié du secteur privé (ARRCO)	2 126 €	2 126 €	2 126 €	2 194 €	2 286 €	2 286 €
Salarié cadre du secteur privé (AGIRC)	948 €	948 €	948 €	979 €	1 020 €	1 020 €
Travailleurs Indépendants (RCI)	2 522 €	2 522 €	2 522 €	2 604 €	2 712 €	2 712 €
TOTAL ANNUEL BRUT	19 265 €	19 265 €	19 265 €	20 007 €	20 997 €	21 657 €
Equivalent par mois (brut)	1 605 €	1 605 €	1 605 €	1 667 €	1 749 €	1 804 €

(1) Activités travailleur indépendant (RSI), salariées (L'Assurance retraite)

1 55 07 :

TAUX PLEIN (date où votre retraite sera calculée sans décote ni surcote)

Date du taux plein selon les informations dont nous disposons :

- le 01/08/2022, pour vos activités salariées (L'Assurance retraite), de travailleur indépendant (RSI), pour l'ARRCO, l'AGIRC, le Régime complémentaire des Travailleurs Indépendants(RCI)

Les cases grisées du tableau indiquent les premiers montants qui intègrent le taux plein

MONTANTS ESTIMATIFS ANNUELS BRUTS DE VOS RETRAITES

AGE DE DEPART ENTRE 63 ANS ET 68 ANS

AGES DE DEPART EN RETRAITE	63 ans	64 ans	65 ans	66 ans	67 ans	68 ans
Ces montants sont calculés au	01/10/2018	01/10/2019	01/10/2020	01/10/2021	01/10/2022	01/10/2023
RETRAITES DE BASE						
Travailleur indépendant, salarié (1)	13 669 €	13 669 €	13 669 €	14 230 €	14 979 €	15 639 €
RETRAITES COMPLEMENTAIRES						
Salarié du secteur privé (ARRCO)	2 126 €	2 126 €	2 126 €	2 194 €	2 286 €	2 286 €
Salarié cadre du secteur privé (AGIRC)	948 €	948 €	948 €	979 €	1 020 €	1 020 €
Travailleurs Indépendants (RCI)	2 522 €	2 522 €	2 522 €	2 604 €	2 712 €	2 712 €
TOTAL ANNUEL BRUT	19 265 €	19 265 €	19 265 €	20 007 €	20 997 €	21 657 €
Equivalent par mois (brut)	1 605 €	1 605 €	1 605 €	1 667 €	1 749 €	1 804 €

(1) Activités travailleur indépendant (RSI), salariées (L'Assurance retraite)

Quelles sont mes démarches ?

6 mois avant
la date de départ
à la retraite

Services en ligne

Ma demande
de retraite
en ligne



Les Etapes à connaître !

Je connais ma date de départ

6 à 4 mois avant

Jour J
Je suis retraité

Je reçois ma Notification



Je demande retraite !



La demande de retraite en ligne



Rapide



Facile



Sécurisée

Cessation d'activité

Mon **1^{er} paiement** intervient à partir du 9 du mois suivant



Ma demande de retraite en ligne.

[Revenir sur l'Assurance retraite](#)

France Connect

Avec FranceConnect, plus besoin de vous créer un compte pour vous connecter sur l'Assurance retraite. Vous pouvez utiliser l'un de vos comptes existants ci-dessous

- Impots.gouv.fr
- ameli.fr
- LOGGIN IDENTITE NUMERIQUE idn.laposte.fr

[En savoir plus sur FranceConnect](#)

La demande de retraite en ligne

- Rapide
- Facile
- Sécurisée

- 1 **Mon identité et ma situation familiale**
- 2 **La cessation de mon activité professionnelle**
- 3 **Informations complémentaires sur ma situation**
- 4 **Mes données bancaires et fiscales**
- 5 **Mes pièces justificatives**
- 6 **Récapitulatif et validation de ma demande**

en **6**
étapes.

Ma retraite = 2 dossiers

- ① Retraite de base
- ② Retraite complémentaire



CICAS 0 820 200 189

Centre d'Information de Conseil et d'Accueil des Salariés

Comment rester en contact avec la Carsat ?





L'Assurance Retraite et le Service Social

Merci pour votre écoute.

Prendre SOIN de sa Santé



À QUEL ÂGE VAIS-JE PARTIR À LA RETRAITE?

QUEL SERA SON MONTANT?

www.lassurance retraite.fr

www.carsat-pl.fr